

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2005

Le devenir de la Maison dite « d'Aristide Briand » de l'Île Millau

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception, en date du 15 mars 2005, d'un courrier du Conservatoire du littoral relatif au projet de cahier des charges pour une démolition partielle de la maison dite « Aristide Briand » sur l'Île Millau. Il indique que depuis, la presse a évoqué le projet de démolition totale du bâtiment, dont beaucoup de Trébeurdinais se sont émus. Compte tenu du caractère remarquable du site, Monsieur le Maire propose de saisir la Commission des sites et l'architecte des bâtiments de France pour avis avant de recevoir le permis de démolir pour signature. L'assemblée souhaite en outre que le Conservatoire du littoral mette à disposition des personnes intéressées une notice explicative et un dossier photos permettant à chacun de prendre conscience de la situation et des possibilités.

Autorisation d'ester en justice :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la requête en annulation déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par Madame ALANIOU, contre le permis de construire de la salle d'animation. Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de RENNES. La défense des intérêts de la commune sera confiée à Maître LAHALLE et au service contentieux de la Direction Départementale de l'Équipement. L'assureur communal, GROUPAMA, sera également sollicité.

Réseau eaux usagées- chemin du Gavel

Le Conseil Municipal approuve le dossier d'avant projet des eaux usées chemin du Gavel établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, dans le cadre du programme d'assainissement 2005. Le coût estimé de ce projet est de 106 000 € H.T. et peut prétendre à des subventions du Conseil Général à hauteur de 35 %, le solde étant à la charge de la collectivité.

Éclairage public

L'assemblée approuve les deux projets de travaux préparés par le Syndicat Départemental d'Électricité concernant le chemin de Kerglet avec un montant estimatif de 700 euros et celui de la Place des Isles (nécessaire à l'alimentation des futurs sanitaires publics) pour un coût

estimatif de 510 euros.

Demande de classement d'un terrain aménagé

La parcelle section AM n°1046 (joutant le bâtiment communal loué à l'association CAP PLONGEE), mise à disposition des seuls utilisateurs des services du CAP PLONGEE, accueille de façon régulière plus de vingt campeurs ou plus de six tentes et caravanes à la fois. Le conseil municipal décide donc de déposer une demande de classement d'un terrain aménagé de camping et de caravannage pour cette parcelle section AM n°1046.

Recrutement Personnel saisonnier

Pour permettre un bon fonctionnement de la station touristique pendant l'été mais aussi pourvoir aux remplacements de congés des agents titulaires, des recrutements ont été lancés pour différents services : CAP ARMOR (un directeur et deux animateurs), Centre de Loisirs (quatre animateurs), Surveillance de plages (six agents), Ramassage de papiers (quatre agents), Nettoyage des sanitaires (un agent), Services Techniques (quatre agents), Installations Sportives (un agent), Service Administratif (un agent), Milliau (un agent). Comme chaque année, ces recrutements ont été effectués à partir des demandes reçues en mairie au printemps. Pour satisfaire un maximum de demandes, dans certains services, les agents ont été recrutés pour des périodes de trois semaines.

Jury d'assises 2005

Après tirage au sort dans la liste électorale de la commune, les 9 personnes suivantes sont susceptibles de faire partie d'un jury d'assises en 2006 : Mmes LAMBERT Fanny, ROUZIES Simone, LEFORESTIER Christiane, QUEREL Jeanne, TANGUY Françoise, GUEGUENIAT Anne-Louise et Mrs RACAPE gilles, CORTELLARI Max, ROGARD Yves.

Augmentation des loyers de la résidence Lan Ar Cleis

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la gestion de la résidence Lan Ar Cleis est confiée à l'organisme Bâtiments et Styles de Bretagne. Celui-ci propose de procéder à une augmentation des loyers de 4% à compter du 1^{er} septembre en précisant que ce taux est inférieur au montant maximum prévu par la convention signée

avec l'Etat en 1994 (+4,33% applicable au 1^{er} juillet 2005). L'assemblée accepte la proposition qui lui est soumise.

Création d'une commission communale « Bourse aux projets » :

L'assemblée présente décide de créer une commission « bourse aux projets » qui aura pour objectif d'accompagner les jeunes de la commune dans la réalisation d'un projet individuel ou collectif, en leur accordant une aide financière. Sur proposition des responsables de l'action Jeunesse, le conseil municipal désigne en qualité de membres de la commission : Hélène PETIBON, Stéphane BELINE, Christine RANCON, Geneviève PIROT, Arlette BRIAND, Vincent TALLEGAS, Annette LE BOUETTE, Yane ROUZIERE, Michelle LE HENAFF, Marie-Pierre LE PROVOST. Un crédit de 2 000 € sera affecté pour le fonctionnement de la Commission.

Désignation des représentants de parents à la Caisse des Ecoles :

Les élections organisées au sein des écoles maternelle et élémentaire le 13 mai 2005 ont désigné trois membres pour siéger au Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles pour trois ans. Le Conseil Municipal entérine donc ces résultats et nomme pour 3 ans mesdames Murielle BRISSEAU, Elodie LE CARDINAL et Patricia LE PRIGENT en qualité de représentants de parents.

Dissolution du Syndicat de voirie Lannion Nord / Transfert d'activités :

Le syndicat de voirie Lannion-Nord exerce différentes compétences de voirie (entretien courant, revêtement gravillonné, prestations annexes type curage de douves, épareuse) sur 14 communes dont 12 appartenant à la Communauté d'Agglomération. Conscient de ses difficultés, le syndicat avait lancé en 2003 une étude sur son devenir. Après diverses réunions d'échange, il a été proposé de dissoudre le syndicat et en parallèle de transférer l'activité à la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor (CALT), cette solution permettant de pérenniser les moyens et le savoir-faire, dans le cadre de l'intercommunalité. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à Mr Le Préfet de prendre l'arrêté de dissolution du Syndicat et accepte le transfert vers la CALT.